

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, nous nous engageons à rendre notre application mobile accessible à tous. Voici le résultat de l'évaluation effective de la conformité de notre site au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA).

Cette déclaration de conformité s'applique à l'application Mon eau & Moi téléchargeable sur le Google Play Store à l'URL

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.ist.vedif.meem.prd>

et l'app Store à l'URL

<https://apps.apple.com/fr/app/mon-eau-moi/id1549245019>

Établissement de la déclaration de conformité

Cette déclaration a été établie le 31 mars 2022.

Pour la réalisation de l'application mobile Mon eau & Moi, nous utilisons les technologies suivantes :

- Dart
- Java

Les tests de l'application ont été effectués avec ces configurations de téléphones mobiles :

- Xiaomi 11 5G NE – système Android 12
- Version 2.2.0 de l'application

Les outils utilisés lors de l'évaluation sont :

- Lecteur d'écran TalkBack et Voiceover
- Accessibility scanner
- Voice access

Ces pages de l'application ont fait l'objet de la vérification de conformité :

- Écran de connexion
- Page d'accueil
- Mon Menu
- Ma conso - onglet Mon historique
- Ma conso - onglet Mes factures
- Mes infos eau
- Page Zér'eau Gaspi
- Mon réseau - onglet Carte
- Mon réseau - onglet Signalement

État de conformité

Notre application est en conformité partielle avec le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité RGAA 4.1.

Résultats des tests

L'audit de conformité révèle que **77,5 %** des critères RGAA sont respectés. Certains contenus ne sont pas accessibles pour des raisons de non-conformité. Pour avoir accès au détail de l'audit, veuillez contacter directement la direction de la communication Digitale via communication.vedif@veolia.com.

Amélioration de la conformité

Un plan d'action d'amélioration de la conformité détaillant les opérations programmées et mises en œuvre, ainsi que l'état de suivi de ces actions sera mis à disposition ultérieurement sur cette page.

Vous ne parvenez pas à accéder à l'un de nos contenus ou services ?

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Contactez la Direction de la Communication Digitale via communication.vedif@veolia.com

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits via le formulaire (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/code/afficher.php>)
- Contacter (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>) le délégué du Défenseur des Droits dans votre région.
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :

Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07